



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - M-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 02 JUIN 2017 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Patrick LYOT à Jean-Marc TRAHAND - Roland SCHULTZ à Joël GROSJEAN

Absents : Valérie TARDY - Thibaut FOUGERAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Marie-Thérèse LAGRANGE

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12/05/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Financement de la construction des ateliers/vestiaires de football : réalisation des emprunts
- Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles en Varrage

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football :
 - Fonds de concours MBA Agglomération 2017 - 2019 - demande de subvention,
 - Attribution du marché public pour les travaux
2. Demande d'acquisition d'une parcelle privée.
3. Travaux de renforcement de RD 85 : demande d'un riverain pour la réalisation de ralentisseurs
4. Demande de participation à des travaux de terrassement
5. Tarif cimetière suite à une demande
6. Syndicat de l'eau vive : situation actuelle et propositions
7. Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif
8. Rapports annuels des délégataires SUEZ ENVIRONNEMENT et GRDF
9. Devis.
10. Informations diverses.

1^{er} POINT : CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

1) Fonds de concours MBA Agglomération 2017-2019 - demande de subvention

Dans le cadre de la construction des ateliers municipaux et des vestiaires de football, Madame le Maire explique que la commune peut solliciter à nouveau la MBA Agglomération pour les nouveaux fonds de concours 2017-2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide de la MBA au titre des fonds de concours pour la construction des ateliers municipaux et les vestiaires de football pour la somme restante de de 38 700 €, S'ENGAGE à réaliser les travaux susmentionnés..

2) Attribution du marché public pour les travaux

Ont été retenues pour les travaux suivants :

Lot 1 : Terrassement-VRD Attributaire : GROSNE ENTREPRISE - 71240 SENNECE LE GRAND	148 502.80
Lot 2 : Gros œuvre - Maçonnerie Attributaire : LUSSIANA - 01290 REYSSOUZE	150 000.00
Lot 3 : Charpente métallique - bardage Attributaire : TETE - 69840 JULIENAS	99 423.98
Lot 4 : Charpente bois - Couverture tuiles - Zinguerie Attributaire : BOURDON - 01380 ST CYRS/MENTHON	62 231.00
Lot 5 : Menuiserie extérieures Alu - Serrurerie Attributaire : SAM - 71000 MACON	92 810.00
Lot 6 : Menuiserie intérieure bois Attributaire : LAFFAY - 71520 ST LEGERS/LA BUSSIÈRE	15 000.00
Lot 7 : Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds Attributaire : GAULT - 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES	31 523.00
Lot 8 : Carrelage - Faïence Attributaire : FONTAINE - 01480 JASSANS RIOTTIER	18 819.00
Lot 9 : Electricité (Courants fort-faible) Attributaire : DUCLUT - 01570 FEILLENES	44 500.00
Lot 10 : Plomberie - Sanitaire Attributaire : GRUEL MENEVAUT - 01750 REPLONGES	26 000.00
Lot 11 : Chauffage - Ventilation Attributaire : DORIDON - 71680 CRECHES SUR SAONE	38 919.09
Total des travaux	727 728.87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : VALIDE le choix des entreprises proposées, AUTORISE le Maire à signer le marché d'un montant de 727 728.87 € HT soit 873 274.64 € TTC et toutes pièces afférentes à ce marché,

3) Proposition de financement pour la construction

Madame le Maire, sur validation de la commission finances réunie le 18 mai 2017, propose d'approuver les financements suivants présentés par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté :

- Emprunt classique de 500 000 € suivant les caractéristiques suivantes :

Durée d'amortissement : 216 mois

Taux d'intérêt : 1.54 % / Périodicité : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité

Frais de dossier : 0 €

- Prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA

Montant : 200 000 €

Durée : 24 mois

Taux d'intérêt : 0.85 %

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité

Frais de dossier : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

DE CONTRACTER auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté les deux prêts ci-dessus mentionnés, DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les contrats de prêt et toutes pièces afférentes.

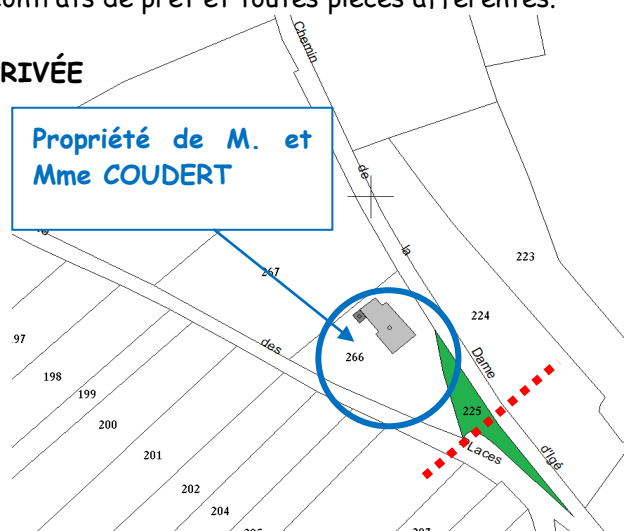
2^{ème} POINT : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVÉE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 23 mai 2017 de M. Patrick CHATELLET demeurant à Paris, mentionnant la cession d'une parcelle cadastrée A n° 225 au lieu-dit La Bruyère pour une superficie de 356 m² (en vert sur le plan ci-contre).

Cette parcelle jouxtant la propriété de M. et Mme COUDERT, un courrier leur sera adressé dans le but de connaître leur position en vue de l'acquisition de la partie haute.

La pointe restante serait potentiellement acquise par la commune en vue d'un aménagement futur du carrefour Chemin de la Dame d'Igé / Route des Places.

Le prix d'acquisition restant à définir entre les acquéreurs potentiels et le propriétaire.



3^{ème} POINT : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA RD 85 : DEMANDE D'UN RIVERAIN POUR LA RÉALISATION DE RALENTISSEURS

Mme la Maire donne lecture du courrier d'un riverain au Martoret sollicitant la commune pour la réalisation de ralentisseurs aux entrées Nord et Sud durant la période des travaux de renforcement de la RD 85.

Après débat, le Conseil Municipal rejette cette proposition en justifiant que :

- Il existe déjà une chicane à l'entrée Nord,
- Les travaux de renforcement sont réalisés par le Département de Saône-et-Loire, seul décideur concernant les routes départementales.

Un courrier dans ce sens leur sera adressé.

4^{ème} POINT : DEMANDE DE PARTICIPATION À DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT

A la demande de Mme le Maire, M. Pierre-Yves FICHET, ayant parti pris, sort de la séance.

Mme le Maire donne lecture du courrier du Domaine FICHET à Igé sollicitant la commune pour la prise en charge financière de la traversée de la Route de St Maurice (travaux de découpe de la chaussée et pose d'une canalisation) à l'occasion de travaux privés consistant à la réalisation d'un bac de rétention.

Après débat, le Conseil Municipal, rejette la demande exposée pour le motif suivant :

Ces travaux - sur le domaine public - sont d'intérêts privés. La commune ne peut pas apporter un soutien financier.

Un courrier dans ce sens sera adressé au Domaine Fichet, en précisant toutefois, quid de l'évacuation des eaux ?

5^{ème} POINT : TARIF CIMETIÈRE SUITE À UNE DEMANDE

Mme le Maire informe l'assemblée d'une demande d'une habitante souhaitant pouvoir bénéficier d'une case au columbarium le temps que la commune fasse procéder au relevage des concessions abandonnées.

L'urne cinéraire de l'époux de l'habitante est actuellement posée sur une concession.

Elle sollicite la commune pour pouvoir disposer d'un emplacement pour y créer sa propre concession funéraire. Après plusieurs visites au cimetière, elle souhaite retenir l'emplacement allée Q n° 01.

Dans l'attente que les travaux de relevage soient réalisés, la solution envisagée serait de louer ou de prêter une case au columbarium.

Exposé entendu, après débat, le Conseil Municipal décide : De prêter gracieusement et pour une durée maximum d'une année, une case au columbarium. Les frais d'ouverture et de fermeture de la case seront à la charge exclusive de la demanderesse.

Un courrier dans ce sens lui sera adressée.

6^{ème} POINT : SYNDICAT DE L'EAU VIVE : SITUATION ACTUELLE ET PROPOSITIONS

Suite à une dernière assemblée du syndicat, Mme le Maire propose à l'assemblée de faire un point sur ledit syndicat.

A cet effet, une note a été transmise aux membres du conseil municipal quelques jours avant la séance du conseil municipal.

Mme le Maire souhaite de la part des membres du conseil municipal, qu'une réflexion soit menée par chacun (e).

L'adoption des nouveaux statuts du syndicat sera proposée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

7^{ème} POINT : RPQS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce point est retiré - Les deux rapports sont en attente de validation par la DDT.

8^{ème} POINT : RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - SUEZ ENVIRONNEMENT ET GRDF - 2016

1. Service de l'assainissement - La parole est donnée à M. GROSJEAN

Linéaire des réseaux : 11 410 ml (idem 2015)

Aucun curage de réseau n'a été réalisé

Hausse du débit en entrée du filtre à roseaux dû aux eaux parasites et au dysfonctionnement du déversoir d'orage au Martoret.

Nombre d'abonnés : 413 (405 en 2015) pour un nombre d'habitants desservis en assainissement collectif de 898 (801 en 2015).

Volume assujetti en m³ : 33 325 (32 849 en 2015)

Reversement de la surtaxe à la commune : 32 399 €

Coût d'un m³ assaini = 1,84 € TTC

Suivant les préconisations du technicien du Service d'Assainissement du Département, il est nécessaire de revoir la conception du déversoir d'orage du Martoret.

2. Concession GAZ - Présentation par Mme le Maire

Longueur totale des canalisations : 8543 m (idem 2015 et 2014)

L'âge moyen du réseau de la concession est de 19 ans.

213 clients en 2016 (211 en 2015)

Quantité distribuée en MWh : 4831 en 2016 (4216 en 2015)

Nombre de compteurs inactifs : 7 en 2016 (idem en 2015)

Les deux rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

9^{ème} POINT : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Mme le Maire fait part à l'assemblée d'une réception le 08 juin 2017 d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour deux parcelles cadastrées section D n° 608 (1561 m²) et n° 542 (62 m²).

Elle précise que ces parcelles sont classées en zone 1AUc du PLU et font partie intégrante d'une orientation d'aménagement du secteur En Varruge.

Elle demande aux membres présents leur avis sur la préemption. Elle rappelle que la commune dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception, pour se positionner.

Un débat s'engage alors.

Il résulte que des informations complémentaires sont demandées.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

10^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Travaux assainissement au Martoret - RD 85 : Mme le Maire informe que le devis de l'entreprise ETS s'élève à 25 126.91 € TTC (accord de principe donnée lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2017 pour un montant maximum de 30 000 € TTC).
- ✓ Cour d'école - suppression de l'herbe à l'intérieur du « haricot » - devis ETS pour 5 224.96 € TTC - en attente.
- ✓ Abaissement des bordures - parking Clos Bardot - devis ETS pour 561.60 € TTC - en attente.
- ✓ Tableau émaillé pour école - devis MAJUSCULE pour 94.90 € TTC - accord à l'unanimité.

11^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Conseil d'école du 08 juin 2017 : Mme PROTAT fera valoir ses droits à la retraite. Mme LABRUYERE la succèdera dès la rentrée de septembre 2017 en tant que directrice de l'école primaire. Mme Marie DANANCHER la remplacera en tant que professeur des écoles pour les classes de petite et moyenne sections de maternelle. 97 enfants sont inscrits au groupe scolaire (à la date du 08 juin 2017). Concernant les rythmes scolaires, la commune est en attente des directives du gouvernement.
- ⇒ Incivilités :
Des enfants ont dégradé des érables (écorce arraché). Ils ont été traités avec du mastic. Sur la demande de Mme le Maire, l'entreprise JAFFRE d'Igé est allée constater les dégâts. Les arbres sont à surveiller. Un devis de remplacement a été transmis à la commune pour 1 980 € TTC.
Les enfants concernés seront invités à une séance d'explication sur l'environnement, la nature et le respect des biens communs présentée par les élus.
Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer sur les sites des bacs de rétention a été pris récemment afin d'interdire à la population et plus précisément aux enfants de descendre au fond des bacs.
- ⇒ Suivi des demandes de subventions :
Un accord du rectorat de Dijon a été donné pour la classe numérique (acquisition de tablettes - projet retenu). Aucune autre explication à ce jour.
La DETR - aide de l'Etat - a été validée pour un montant de 120 000 € pour la construction des ateliers / vestiaires - En attente de la notification.
- ⇒ Circuit œnotourisme :
Présentation numérique du circuit et des panneaux « climat ».
- ⇒ Panneaux d'information :
Les panneaux signalétiques du village seront à reprendre ainsi que ceux indiquant le Gîte de Domange.
- ⇒ Demandes de l'association du Club de Football Igéen :
Dans le cadre de leur 40^{ème} anniversaire (création de l'association en 1977), l'association sollicite une aide exceptionnelle de 200 €. Accord à l'unanimité.
Utilisation et exploitation du terrain d'entraînement : une copie de la convention de mise à disposition d'équipements signée en date du 06/05/2010 sera adressée au Président du Club.
- ⇒ Clés de la Chapelle de Domange :
La fille de M. LEMAIRE demande si elle pourrait détenir la clé de la Chapelle de Domange pour la prêter aux touristes.
Au vu des nombreuses expositions / concerts accueillis sur le site, le conseil municipal n'est pas favorable.
- ⇒ Elections législatives :
1^{er} tour : le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 h 00 dimanche 11 juin 2017
2^{ème} tour : le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 h 00 dimanche 18 juin 2017
- ⇒ Conseil des enfants :
Un pique-nique sera organisé le samedi 01 juillet 2017 à 12 h 00 suivi de jeux « anciens » l'après-midi.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 10.

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

MARDI 04 JUILLET 2017 à 20 h 00.